

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de la

DU CONSEIL MUNICIPAL

CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 1968

68134

OBJET :

Utilisation des Fonds Scolaires :
Dotation pour les C.E.G.



Le vingt cinq octobre mil neuf cent soixante huit, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 22 octobre 1968.

ETAIENT PRESENTS : M. MATRAS, Melle FOCHE, MM. BISCAYE, BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, BERLAND, REIX, TETARD, CAMBLONG, NARTEAU.

REPRESENTES : M. STIPAL par M. BISCAYE
M. POUGET par M. LANUSSE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre circulaire du 5 avril 1968, M. le Préfet de la Charente-Maritime a fait connaître qu'une dotation annuelle de 3 000 F était allouée à la Commune, pour chacun des Etablissements du 1er cycle, du 2ème Degré, sur les fonds scolaires 1967-1968.

Un crédit de 6 000 F pour les deux C.E.G. (Jules Ferry et E. Pelletan) sera donc disponible après la production d'un programme d'emploi détaillé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les circulaires préfectorales des 10 décembre 1965 et 5 avril 1968,

Vu les programmes d'emploi établis par les Directeurs du C.E.G. Pelletan garçons et Directrice C.E.G. Jules Ferry Filles,

DECIDE :

- d'accepter les programmes d'emploi établis par M. le Directeur du C.E.G. Pelletan et par Madame la Directrice du C.E.G. Jules Ferry, correspondant à l'attribution d'une subvention de 3 000 F à chacun de ces établissements pour l'acquisition de matériel collectif d'enseignement.
- de demander le versement de la somme totale de 6 000 F (2 x 3 000) alloués à la commune sur les fonds scolaires 1967-1968.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



Approuvé par le Préfet à la
délibération de la Commission
Départementale en date du 11 DEC. 1968

La Rochelle, le 13 DEC 1968
Le Préfet

Pour le Préfet et par autorisation,
L'Attaché, Chef du 3^{ème} Bureau



Handwritten signature

PROFECTURE
de la
CHARENTE-MARITIME

Fonds Scolaires

Année scolaire 1967-1968

Dotation : 3 000 F.

N° 3629

Etablissements du 1er cycle du second degré

Commune : ROYAN

Etablissement : COLLEGE D'ENSEIGNEMENT
GENERAL EUGENE PELLETAN

Programme d'utilisation

Nature des besoins

Montant de la
dépenso

Ordre de priorité de l'utilisation

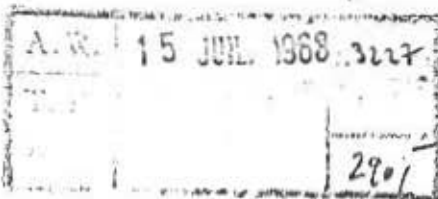
1°/ Acquisition de matériel collectif d'enseignement

Equipement classe de 4^e Pratique :

- | | |
|---|----------|
| - Accessoires pour pratique de la céramique | 570,00 F |
| - Outillage pour travail du bois et du fer..... | 500,00 |
| - Machines à écrire..... | I 200,00 |
| - Livres de bibliothèque | 330,00 |
| - B.T. (Collection Freinet)..... | 200,00 |
| - Fichiers auto-correcteurs..... | 100,00 |

Total... 3 000,00 F

2°/ Renouvellement de matériel collectif d'enseignement



Report.....

3°/ Entretien des locaux

Total général... 3 000 F.

Avis de M. l'Inspecteur d'Académie,
Avis Honorable

Fait à ROYAN le 2 OCT. 1968, le

à l'approbation

LE MAIRE, (1)

le Chef d'établissement, (2)

Pour le Maire,

Adjoint-Délégué:



La Rochelle, le 21 NOV. 1968
Inspecteur d'Académie
Département de la Charente-Maritime
Canton de Royan



Approuvé conformément à la délibération de
la Commission Départementale en date du 17 DEC. 1968

LA ROCHELLE, le 13 DEC 1968
LE PREFET,

Pour le Préfet et par autorisation,
M. Maché, Chef du 3ème Bureau,



15 JUL. 1968

Favorable

L'inspecteur des établissements
Délégué

M. Bonnet

- (1) Lorsqu'il s'agit d'un établissement communal
- (2) Lorsqu'il s'agit d'un établissement public national

Maché

68
PRÉFECTURE DE LA
CHARENTE-MARITIME

Fonds Scolaires

Année scolaire 1967-1968

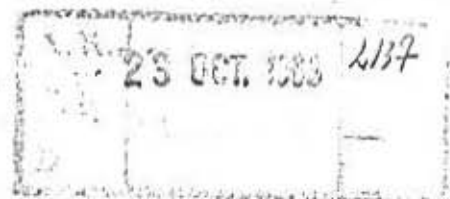
Dotation : 3.000 Frs

Etablissement du 1er cycle du
second degré

Commune : ROYAN

Etablissement : C.E.G. Jules Ferry

Programme d'utilisation



Nature des besoins :

Montant de la
dépense

Ordre de priorité de l'utilisation

1^{er}/ Acquisition de matériel collectif d'ensei-
gnement

- Duplicateur gestetner 320 nu 1459,00
- enseignement géographie : diapositives 230,00
- enseignement mathématiques et TSE 591,00
- enseignement des langues : espagnol
(disques) 300,00

2^{es}/ Renouvellement de matériel collectif
d'enseignement

cartes murales de géographie 418,00

2998,00

Report

3°/ Entretien des locaux

Total général 2998,00

Avis de M. l'Inspecteur d'Académie. Fait à Royan le 20-10-68

avis favorable
à l'approbation
du dossier le 27 NOV
1968
Le Directeur
des Services Adm



Le MAIRE (1)
Le Chef d'établissement (2)

Pour le Collège d'Enseignement Général
Acheteur Délégué

JULES FERRE
ROYAN (Ch-M)

Bertrand

Bernard.

Approuvé conformément à la délibération
de la Commission Départementale en
date du 11 DEC. 1968

LA ROCHELLE, le 13 DEC 1968

LE PREFET,
Pour le Préfet et par autorisation,
Attaché, Chef du 3ème Bureau.



Helig

- (1) Lorsqu'il s'agit d'un établissement communal
- (2) Lorsqu'il s'agit d'un établissement public national

Favre
W. Dorel